

POUR INFORMATION

Tours, le 19 décembre 2024

N/Réf. : SG

C:\TECHNIQUE\COMP-RECE\AVISLIEV.DOC

Affaire suivie par M. GUIGNAUDEAU (06.07.64.67.05)

Secrétariat technique : 02.47.05.10.75

OBJET : AVIS ECLAIRAGE LIEVRE

Dans le but d'un suivi scientifique de la population de « Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), des comptages nocturnes, à l'aide de sources lumineuses, vont être mis en oeuvre durant les nuits du :

1.2.3 : 13 AU 17 JANVIER 2025

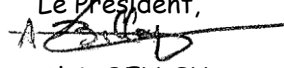
De 19H30 à 1H00.

Sur l'ensemble, ou partie, du territoire des communes de :

1. BLÉRÉ, CHÉDIGNY, CIGOGNÉ, GENILLÉ, LE LIEGE, LUZILLÉ, ST QUENTIN-SUR-INDROIS ET SUBLAINES.
2. AZAY-SUR-INDRE, BLÉRÉ, CHÉDIGNY, CIGOGNÉ, REIGNAC-SUR-INDRE ET SUBLAINES.
3. ATHÉE-SUR-CHER, CIGOGNÉ, CORMERY, COURCAY, REIGNAC-SUR-INDRE, TAUXIGNY ET TRUYES.

COMPTAGE EFFECTUE A L'AIDE DE 3 VEHICULES, ET POUR CHAQUE VEHICULE : 1 CHAUFFEUR, 1 COMPTEUR ET 2 ECLAIREURS. SOIT 12 PERSONNES PARTICIPANTES PAR SOIREE.

La Direction Départementale des Territoires, la Gendarmerie Nationale, l'OFB ainsi que les maires des communes concernées sont avisés de cette opération, conformément à l'arrêté du 04 octobre 2024.

Le Président,

Alain BELLOY